

Communiqué de presse

20 septembre 2018



Visite de Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat en charge des personnes handicapées chez Groupe PARTNAIRE à Orléans

Prism'emploi signe un engagement avec l'Etat en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap

Prism'emploi a signé un engagement avec l'Etat en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat en charge des Personnes handicapées s'est rendue à Orléans, chez Groupe PARTNAIRE, pour observer, échanger, encourager les initiatives et souligner les opportunités professionnelles que présente le travail temporaire pour les personnes en situation de handicap. Philippe Gobinet, Vice-président de Prism'emploi et fondateur du groupe Partnaire, a signé l'engagement au nom de la profession.

Déjà mobilisée en faveur des travailleurs en situation de handicap à travers des dispositifs d'accompagnement et des actions de formation, la branche est déterminée à aller plus loin dans la mise en œuvre d'actions concrètes. La création, à titre expérimental par la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », d'un cas de recours spécifique lié à la situation de handicap de la personne, constitue une innovation majeure, sur laquelle la profession pourra s'appuyer pour démultiplier ses actions en direction de ses clients.

La visite de Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat en charge des Personnes handicapées chez Groupe PARTNAIRE, et sa rencontre avec les clients du groupe, ont été l'occasion d'échanger sur les atouts dont dispose le secteur pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Depuis deux ans, le groupe met en place une politique volontariste et ses succès, comme ses difficultés, sont représentatifs des enjeux de la profession. Le principal d'entre eux reste la visibilité des démarches engagées par le travail temporaire pour être identifié comme un secteur reconnu pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

L'objectif de l'engagement signé entre Prism'emploi et l'Etat est donc de développer les coopérations afin que le travail temporaire devienne un levier d'accès à l'emploi pour les personnes en situation de handicap.

LE TRAVAIL TEMPORAIRE, UN LEVIER D'INSERTION PROFESSIONNELLE POUR LES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

La branche du travail temporaire a accompagné et formé plus de 3 000 travailleurs handicapés intérimaires ces trois dernières années. Parmi eux, 70 % ont été embauchés par l'entreprise utilisatrice à l'issue de leur mission, un signal fort qui démontre la portée du travail temporaire. Prism'emploi, au-delà de ses engagements, est déterminé à mettre en œuvre des actions concrètes et se mobilise pour augmenter le taux d'emploi des personnes en situation de handicap en sensibilisant ses adhérents sur la portée opérationnelle de l'introduction, pour les trois prochaines années, d'un cas de recours spécifique lié à la situation de handicap de la personne. En effet, le secteur est d'ores et déjà investi, en témoignent les nombreuses agences d'emploi qui ont déployé une politique très efficace pour les travailleurs en situation de handicap : organisation de matinées d'informations et de sensibilisation, labellisation d'agences expertes, organisation d'actions de terrain, etc. Pour intensifier ces démarches, la profession identifie un besoin de pédagogie à destination de toutes les parties prenantes pour développer la visibilité des services d'accompagnement proposés par les organismes de branche comme le FAF.TT et le FASTT. Prism'emploi souhaite que tout soit mis en œuvre afin que le secteur du travail temporaire soit reconnu par les travailleurs en situation de handicap comme une opportunité professionnelle pour leur carrière.

DES AMBITIONS COMMUNES PORTÉES PAR TOUTE LA PROFESSION

Isabelle Eynaud-Chevalier, Déléguée Générale de Prism'emploi, déclare : « *La branche du travail temporaire est déterminée à poursuivre sa contribution à l'insertion des travailleurs en situation de handicap. Grâce à la création d'un cas de recours spécifique lié à la situation de handicap elle-même, la profession va pleinement pouvoir jouer son rôle de levier en faveur de l'insertion de ces personnes, comme elle le fait déjà en faveur d'autres populations éloignées de l'emploi tels que les jeunes et les seniors. Le travail temporaire a déjà prouvé son rôle de vecteur d'insertion professionnelle sécurisée et saura mobiliser tous les outils nécessaires pour relever ce nouveau défi* ».

L'engagement signé a pour finalité de contribuer à l'inclusion par l'emploi en créant des synergies entre toutes les entreprises et les institutions concernées, directement ou indirectement, par l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Prism'emploi travaillera notamment à resserrer les liens déjà existants en région, avec des organisations comme Cap emploi et l'Agefiph par exemple, pour déployer des initiatives d'insertion professionnelle.

Concrètement, Prism'emploi s'engage à :

- augmenter le taux d'emploi des personnes handicapées grâce à un travail de pédagogie auprès de ses adhérents,
- agir sur la formation professionnelle grâce à la mise en œuvre de nouveaux dispositifs de formation dédiés,
- mettre en place une communication à destination des agences d'emploi,
- mettre en place des partenariats à l'échelle nationale, régionale et locale afin de promouvoir et développer l'insertion et l'accompagnement des personnes handicapées,
- associer tous les acteurs du travail temporaire à cet engagement.

Prism'emploi, en sa qualité d'organisation professionnelle, représente par cette signature les groupes et les entreprises adhérents. Ceux-ci vont travailler directement sur le terrain afin de mobiliser leurs salariés permanents qui seront eux-mêmes les ambassadeurs de cet engagement auprès des entreprises clientes, des candidats et des salariés intérimaires en situation de handicap pour favoriser leur accès à l'emploi.

LE GROUPE PARTNAIRE, ENGAGÉ AUPRÈS DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

Fortement engagé sur le front de l'emploi des travailleurs handicapés, le Groupe PARTNAIRE affirme sa responsabilité sociale par la création et la mise en œuvre en 2017 de la Mission Handi'Cap. Un plan d'actions d'envergure, un défi humain et solidaire, qui ne peut se réaliser qu'avec la collaboration des clients du groupe, de ses partenaires et collaborateurs permanents. Cette ambitieuse politique nationale de formation au handicap, d'accompagnement de tous les collaborateurs du Groupe et de sensibilisation de ses clients a été lancée en instaurant un diagnostic accessibilité dans les 160 agences PARTNAIRE à travers la France.

« Le regard porté sur le monde du handicap est bien souvent celui de la différence, parfois de l'indifférence et de la peur de l'inconnu. Pour ces raisons, j'ai souhaité engager le Groupe PARTNAIRE dans une démarche active d'intégration des personnes en situation de handicap au sein de nos équipes et chez nos clients, une démarche humaniste et citoyenne permettant de faciliter l'accueil des intérimaires handicapés, d'anticiper et d'envisager de nouveaux modes de recrutement, de renforcer notre engagement sociétal et de changer le regard de tous sur le handicap » déclare Philippe Gobinet, Président-Directeur général du Groupe PARTNAIRE et créateur du projet Action Handi'Cap. Il poursuit : « Aujourd'hui, nous sommes fiers de constater une hausse significative de 20 % du personnel handicapé recruté par les clients du groupe ».

Pour soutenir le recrutement de travailleurs handicapés, ce dispositif décline des actions de terrain très ciblées comme l'accessibilité en agence, une présence active dans des manifestations emploi pour valoriser les recrutements ouverts à tous publics (forums emploi, speed-datings, i-salons...), mais aussi le soutien financier d'athlètes handisport via la fondation du Groupe PARTNAIRE et la création d'outils pédagogiques inédits à destination des recruteurs et des chefs d'entreprises.

Au-delà de ses actions pour le recrutement, Groupe PARTNAIRE s'engage à consolider les parcours professionnels des salariés handicapés avec la mise en place du projet 'Parcours TH'. « Favoriser l'insertion et sécuriser les parcours des travailleurs en situation de handicap est au cœur de l'ADN de PARTNAIRE. A l'initiative du FAF.TT et en partenariat avec l'Agefiph, nous avons lancé les 'Parcours TH', une expérimentation visant à dynamiser et sécuriser l'emploi des personnes en situation de handicap et promouvoir la diversité ».

D'autre part, Groupe PARTNAIRE est le sponsor de Rémy Boullé, athlète paralympique dont les valeurs sont en cohérence avec la démarche du groupe, et partenaire du CNSD (Centre National des Sports de la Défense) en sponsorisant les athlètes des "Invictus Games". Défenseur d'une plus grande ouverture à la différence dans le monde du travail et d'une approche dédramatisante de la problématique du handicap, Philippe Gobinet est également à l'origine d'un guide illustré sous forme de bande-dessinée dont l'objectif est de lever les freins et les préjugés sur l'emploi des travailleurs handicapés, tout en retraçant leur quotidien professionnel souvent compliqué. Cette initiative créative va au-delà de l'accompagnement dans l'emploi et du recrutement des personnes handicapées. Elle participe à « un changement de regard qui doit être le moteur de l'intégration des personnes en situation de handicap, de l'amélioration de leur prise en charge et de leur existence en tant qu'individus à part entière dans notre société », conclut Philippe Gobinet.



Contacts presse

Marine Dahais

Tél : 01 40 41 54 36

mdahais@golin.com

Amina Ennaciri

Tél : 01 40 41 56 09

aennaciri@golin.com

A propos de Prism'emploi

Prism'emploi - Professionnels du recrutement et de l'intérim - est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 entreprises de toutes tailles représentant 90 % du chiffre d'affaires de la profession.

8 260 agences d'emploi et 26 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.